



depot de garantie non restitué en entier

Par **FILORG**, le **14/05/2013** à **13:33**

Bonjour

lors de l'état de lieux d'entrée, il y avait peu de remarques sur celui-ci j'ai donc fait rajouter plusieurs défauts et trous...or je n'ai pas vu que le support sur lequel on pose la pomme de douche était absent, ma fille ,la locataire, n'y a pas prêté attention.

donc évidemment à fin du bail on m'a facturé cet élément
et voilà ma question on me facture 200 euros pour un receveur de douche , puis je demander la facture ?
en vous remerciant

Par **janus2fr**, le **14/05/2013** à **14:07**

Bonjour,

Bien entendu, toute retenue sur le dépôt de garantie doit être justifiée par devis ou facture. Mais pourquoi un receveur ? Vous parlez uniquement du support de pomme de douche (je ne sais d'ailleurs pas à quoi vous faites allusion).
Est-il bien noté sur l'EDL que le receveur est cassé ?

Par **FILORG**, le **14/05/2013** à **16:58**

en fait la personne chargée de l'état des lieux
a remarqué que le petit support pomme de douche était inexistant et en donc déduit qu'il avait été cassé
je lui ai fait remarquer que c'était le cas au départ
mais il m'a aussitôt rétorqué que le flexible était usagé
et en fait sur le décompte de sortie il est indiqué exactement

200 euros pour ADEP (?) prov joints et flexible mais sans aucun autre justificatif.

ma fille est resté dans l'appartement un an et demi et un flexible de douche ne peut s'user dans ce laps de temps
l'état des lieux d'entrée était fait à minima j'ai d'ailleurs fait rajouter plusieurs détails mais par

contre l'usure du flexible et le petit porte pomme de douche je l'avais pas noté !!

en vous remerciant

Par **janus2fr**, le **14/05/2013** à **17:14**

Mais quel rapport avec le receveur de douche ?

Le receveur, c'est le bac de douche, donc s'il est changé, c'est un gros travail ! Cela n'a rien à voir avec un flexible ou un support de pomme !

[citation]on me facture 200 euros pour un receveur de douche[/citation]